

ARRIVÉE LE :  
- 2 AVR. 2026  
SIPPEREC



283

Destinataire	T	I	C
Chargé de mission développement			
Communication			
Concessions Elec. & Gaz			
Contrôle des concessions			
DGA Conces. Elec. & Gaz			
DGA Develop. Prospec.			
DGA Moyens-ressources			
Dir AG - Instances			
Dir. Finances			
Dir. Affaires Juridiques			
Dir. Commande publique			
Dir. Enfouissement			
Dir. R.H.			
Dir. Relation Adhérents			
Dir. TE - Géothermie			
Dir. TE - MDE-Mobilités			
Dir. TE - Photovoltaïque			
Dir. TN- Numérique			
GENYO			
PMG			
Présidence & DG			
Responsable SI.			

## Le Président

Monsieur Jacques J.P MA  
Président  
Syndicat Intercommunal de  
Paris pour les Energies et  
Communication - SIPPEREC  
Tour Lyon Bercy  
173-175 rue de Bercy  
CS 10205  
75588 PARIS CEDEX 12

MCG/NS

Paris, le 01 AVR. 2026

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de votre position quant au rôle essentiel des syndicats compétents en matière d'organisation du service public de la distribution d'énergie, ainsi que des risques induits par l'annonce du Premier ministre visant à confier aux départements un rôle de chef de file des réseaux de proximité, notamment en matière d'énergie. Je vous en remercie.

Je partage pleinement votre analyse.

La volonté de reconnaître aux départements un rôle de « chef de file en matière de réseaux de proximité », notamment dans les domaines de l'énergie, apparaît en contradiction avec l'objectif, pourtant largement partagé, de clarification des compétences. Une telle évolution risquerait d'introduire une complexité inutile dans l'organisation territoriale, ce dont le pays n'a nul besoin.

Plus préoccupant encore, serait le risque de fragiliser des structures construites sur la base du volontariat, qui ont démontré leur pertinence technique, leur capacité d'innovation ainsi que leur efficacité en matière de solidarité territoriale. Ces organisations constituent aujourd'hui des outils opérationnels reconnus au service des communes, des habitants et des entreprises.

Je vous adresse le courrier que j'ai adressé à Sébastien LECORNU le 28 janvier dernier, l'alertant sur cette orientation qui serait une remise en cause directe des compétences historiquement exercées par les communes et leurs intercommunalités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

David LISNARD



## Le Président

**Monsieur Sébastien Lecornu**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Paris, le 28 JAN. 2026

Monsieur le Premier ministre,

Dans un courrier adressé aux présidents de conseils départementaux, vous évoquez le projet de confier au département un rôle de « chef de file des réseaux de proximité », incluant notamment un renforcement de leur intervention sur les sujets de l'eau, du numérique et de la distribution de gaz et d'électricité, dans le respect des « réalisations » des autres strates de collectivités notamment le bloc communal et les régions.

Une telle orientation constitue une remise en cause directe des compétences historiquement exercées par les communes et leurs intercommunalités notamment en matière d'eau et d'énergie.

Depuis des décennies, celles-ci ont su s'organiser, souvent au sein de structures de coopération construites à partir des réalités territoriales : spécificités géographiques pour l'eau, recherche d'une masse critique pour l'énergie. Cette organisation n'est ni théorique ni administrative ; elle est le fruit de l'expérience, de l'ingénierie locale et de la responsabilité directe des élus devant les usagers. Ce modèle a permis un maillage fin et cohérent du territoire par des réseaux efficaces à l'échelle du pays.

Il constitue aujourd'hui encore un levier essentiel de modernisation face aux défis majeurs qui pèsent notamment sur la ressource en eau : raréfaction, adaptation au changement climatique, exigences sanitaires accrues, innovation technique et expérimentation locale. Surtout, il repose sur l'expertise de terrain assurée par les communes, les intercommunalités et les syndicats et une connaissance fine des points de captages, de l'état des équipements, des réseaux et des services, indispensable pour faire face aux situations de crise, assurer la continuité du service public et garantir la sécurité des populations.

C'est pourquoi, il est essentiel d'éviter tout nouveau bouleversement institutionnel autour des compétences eau et assainissement.

Cette organisation n'exclut pas les départements. Ceux-ci ont toute leur place dans une logique d'accompagnement et de solidarité territoriale en termes d'ingénierie ou de soutiens financiers, s'ils le souhaitent et le peuvent.

S'agissant du numérique, il convient de distinguer les infrastructures (déploiement des réseaux fixes et mobiles) des usages numériques (inclusion numérique, usages ayant recours à l'IA etc.). Si les départements ont trouvé naturellement leur place dans le déploiement des réseaux, ils ne sauraient être les seuls pilotes des politiques concernant les usages numériques qui nécessitent une relation de proximité avec les citoyens. Ces décisions relèvent d'un choix local.

L'instauration d'un chef de file départemental, déconnecté des compétences réellement exercées et des moyens mobilisés sur le terrain, ne ferait qu'alourdir les procédures, ralentir l'action publique et affaiblir l'efficacité des politiques locales. Au fond, le risque est celui d'une déconnexion supplémentaire entre la décision politique et la réalité des services sur le terrain avec pour conséquences notamment de fragiliser encore la confiance des habitants envers l'action publique.

Il serait paradoxal qu'au moment où les départements s'inquiètent chaque année un peu plus de leur capacité à conduire les missions qu'ils exercent déjà, il leur soit confié de nouvelles responsabilités exercées par d'autres collectivités.

En tout état de cause, la mise en œuvre d'un chef de file ne saurait conduire qu'à une mise sous tutelle des communes contraire au principe constitutionnel de libre administration. Les communes et leurs intercommunalités n'accepteront ni la dépossession progressive de leurs compétences, ni une organisation territoriale imposée, sous couvert de l'affirmation d'un nouveau chef de file de réseaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.



David LISNARD